

# Des Espaces Rencontre pour qui ?

**Woman:** Mon fils ne veut plus voir sa mère, il refuse les week-end chez elle... Comment faire ?

**Man:** Je ne suis séparé de ma femme, je ne peux pas accueillir mes enfants chez moi, pour maintenir le lien, le juge a décidé que je pourrais les rencontrer dans un lieu neutre.

**Woman:** Je ne vois plus mes enfants depuis plusieurs mois à cause de graves problèmes de santé, nous peisons avec moi ex-cojointe qui une reprise de contact accompagnée par des professionnels serait plus adaptée.

**Man:** Je viens de quitter le domicile conjugal, j'ai le juge aux Affaires Familiales mais en attendant comment faire pour que les enfants voient leur père ?

**Woman:** A chaque fois qu'on s'échange les enfants, on se dispute, c'est vraiment terrible pour les enfants. Comment faire ?

**Man:** Je suis en conflit avec mon fils. Le juge aux Affaires Familiales a décidé que dans un premier temps je pourrais rencontrer mes petits-enfants à l'Espace Rencontre.

# A quoi ça sert ?

- A préserver et maintenir les relations personnelles de l'enfant avec un parent
- A protéger l'enfant du conflit
- A faire évoluer les relations afin qu'elles puissent exister hors du lieu grâce à un accompagnement spécialisé.

# Quand ?

- Sur demande spontanée des parents ou grands parents
- Par décision du juge qui ordonne l'échange de l'enfant ou l'exercice du droit de visite dans le lieu.

# Qui sont les intervenants ?

- Des professionnels qualifiés, formés dans le domaine de la psychologie, du droit et du social.
- Ils observent une stricte confidentialité et impartialité vis-à-vis des situations.



# Comment ça se passe ?

## Entretien individuel

avec chacun des parents et l'(es) enfant(s)

C'est un moment privilégié au cours duquel chacun peut s'exprimer sur la situation, poser des questions et faire part de ses inquiétudes.

Les personnes se familiarisent avec le lieu et son fonctionnement.

- C'est un temps où la durée et la fréquence des rencontres vont être fixées :
  - soit de façon adaptée et négociée en cas de démarche volontaire des parents,
  - soit conformément à la décision du juge.

## Les rencontres

Les rencontres ont un caractère temporaire. Elles s'inscrivent dans un travail d'accompagnement afin que les relations entre l'enfant et le parent non hébergeant évoluent vers des rencontres sans intermédiaires.

**IMPORTANT !**  
L'Espace Rencontre ne se substitue pas aux parents dans l'exercice de leur autorité parentale. Lorsqu'ils sont dans l'Espace Rencontre, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

# Participation financière

en fonction des ressources

« Je viens voir mon filsde 5 ans toutes les deux semaines à l'Espace Rencontre. En attendant le jugement, cela me permet de reprendre contact avec mon fils que je n'avais pas vu depuis presque un an. A l'Espace Rencontre, il y a beaucoup de jeux que nous découvrons ensemble, nous partageons de bons moments. »  
Alain - 25 ans

« J'aime aller ici parce que ça me permet d'avoir une relation avec ma mère, même si je me sens un peu surveillée... »  
Lisa - 13 ans

« Je trouve ce lieu rassurant dans le sens où je sais que ma fille recommence des visites avec son père dans un cadre sécurisé et qu'elle y est protégée. »  
Sandrine - 38 ans



Un réseau au service de la parentalité...

Les Espaces Rencontre font partie du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de l'Aide qui aide à construire une culture commune du soutien à la fonction parentale et agit concrètement auprès des familles.

Les services conventionnés bénéficient du soutien financier de la Caf, du Conseil Général, de la DDCSPP, de la Cour d'Appel, de la Msa et de la Caisse Maritime des Allocations Familiales.

# Les Espaces Rencontre

## L'espace rencontre...



Les Espaces Rencontre sont à votre disposition, n'hésitez pas à les contacter !

### CARCASSONNE

**KYATIS**  
48, rue Jean Binger - 11 000 CARCASSONNE  
Tél : 09 51 04 61 31 / mail : [kyatis11@gmail.com](mailto:kyatis11@gmail.com)

### NARBONNE

**CIDDF** (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles)  
Maison de la Famille - 3, boulevard 1848  
11 100 NARBONNE  
Tél : 04 68 33 17 38 / mail : [epm@cidff.fr](mailto:epm@cidff.fr)



Pour le maintien des relations...enfants...parents